

Marie Paule LAPAQUETTE

Conseillère de la Rectrice
Doyenne IEN 1^{er} degré

PROTOCOLE ACADEMIQUE

SUIVI DES PE STAGIAIRES ET CONTRACTUELS ALTERNANTS

Ce **document** s'adresse, sous couvert des Inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs académiques de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute Vienne :

- **aux professeurs d'écoles stagiaires ou contractuels alternants,**
- **aux directrices et directeurs d'école accueillant des stagiaires ou contractuels dans leur école,**
- **aux enseignants dont le service est complété par un PE stagiaire ou un contractuel alternant.**

Elle vise à leur communiquer les grandes **lignes organisatrices** du **dispositif** de leur **suivi** et de leur **formation** mis en place dans l'académie de Limoges, conformément au protocole académique présenté aux organisations syndicales.

Le présent document comprend 4 chapitres.

Partie 1 : Présentation du dispositif relatif aux stagiaires et contractuels alternants

Partie 2 : Recommandations générales

Partie 3 : Repères de progressivité

Partie 4 : Synopsis annuel et protocole de suivi

PARTIE 1 : PRESENTATION DU DISPOSITIF

1) Affectation

Les **professeurs d'école stagiaires 1^{er} degré** sont affectés :

- en qualité de PES, pour un service temps plein s'ils disposent d'un MEEF,
- en qualité de PESA, pour un service partagé (s'ils disposent d'un autre master ou sont dispensés de MEEF fondé sur :
 - un ½ service d'enseignement soit dans une seule classe, soit dans deux classes en responsabilité, tout au long de l'année scolaire,
 - un ½ temps de formation à l'INSPE (sur l'un des trois sites de l'académie).

Dans ce cadre, ils sont affectés dans le département obtenu en fonction du rang de classement au concours.

Les **professeurs contractuels alternants 1^{er} degré** sont des étudiants en Master 2 inscrits à l'INSPE et bénéficient d'un 1/3 service d'enseignement décomposé en 1 jour filé (le jeudi) tout au long de l'année scolaire et 12 jours de stages massés (répartis en 4 X 3jours- Cf. Synopsis).

2) Service d'enseignement

Il s'établit comme suit :

- **Pour les PES :** 864 heures d'enseignement + 108 h ORS dont 18h d'animations pédagogiques en circonscription,
- **Pour les PESA :** 432 heures d'enseignement (soit 12 heures hebdomadaires sur 36 semaines) + 54h ORS dont 9h d'animations pédagogiques dédiées conduites par leur tuteur EMF lors des journées d'accompagnement.

NB : Ce service intègre la possibilité de mercredis travaillés en classe pour réguler les durées horaires des journées du lundi et du mardi OU du jeudi et vendredi

: cette organisation est définie et validée par l'IEN auprès des services de la DSDEN. Ainsi, le PESA pourra enseigner de 0 à 18 mercredis, parmi ceux précisés ci-dessous attribués à l'une ou ou deux classes en tant que de besoin, pour lui permettre d'atteindre son service de 432 heures / an.

Cf. Synopsis / Calendrier des mercredis travaillés en classe et des mercredis en formation INSPE

- **Pour les contractuels alternants (CA) :** 288 heures d'enseignement + 36h ORS dont 6h d'animations pédagogiques en circonscription.

3. Obligation réglementaire de service (ORS)

En regard de la circulaire n°13-019 du 04 février 2013, l'obligation de service (ORS) s'applique comme suit :

Pour les PES sur un service plein	Pour les PESA sur un ½ service	Pour les CA sur 1/3 service
108h	54h	36h
36 heures d'activités pédagogiques complémentaires auprès des élèves (APC), 48 heures consacrées au travail en équipe, aux relations avec les parents et au suivi des élèves handicapés – incluant les heures de travail pédagogique préparation ou consécutif aux APC, 18 heures au titre des animations pédagogiques, prévues par la circonscription 6 heures consacrées à la participation aux conseils d'école.	18 heures d'activités pédagogiques complémentaires auprès des élèves (APC), 21 heures consacrées au travail en équipe, aux relations avec les parents et au suivi des élèves handicapés – incluant les heures de travail pédagogique préparation ou consécutif aux APC, 9 heures au titre des animations pédagogiques, consacrées à un temps d'accompagnement par les tuteurs EMF, 6 heures consacrées à la participation aux conseils d'école. NB : Les ORS se déroulent autant que possible les jours de présence du PESA à l'école (le lundi et le mardi)	12 heures d'activités pédagogiques complémentaires auprès des élèves (APC), 16 heures consacrées au travail en équipe, aux relations avec les parents et au suivi des élèves handicapés – incluant les heures de travail pédagogique préparation ou consécutif aux APC, 6 heures au titre des animations pédagogiques, prévues par la circonscription ou remplacées par un suivi avec le tuteur EMF / CPC 2 heures consacrées à la participation à un conseil d'école NB : Les ORS se déroulent au mieux uniquement le jour de présence du contractuel à l'école (le jeudi)

Pour lui donner pleine cohérence, cette obligation de service concerne l'école d'affectation principale. (Dans le cas où le PE stagiaire est nommé sur deux écoles distinctes, cela peut concerner l'une ou l'autre école d'affectation, en lien avec le référent et après accord de l'IEN.)

La répartition indiquée pourra ainsi être régulée par l'IEN en fonction des contraintes ou des contextes, les APC pouvant si elles ne sont pas prises en charge totalement ou seulement partiellement être converties en temps de concertations ou de réunions dans les écoles d'affectation ; Par contre, la participation aux concertations en équipes et relatives aux relations avec les parents (au moins 12 heures) ainsi que la participation aux conseils d'écoles seront assurées.

4. Responsabilité de classe

Le stagiaire PES ou PESA comme le contractuel alternant (CA) sont en responsabilité de classe ce qui les engage dans leur acte professionnel au même titre que tout autre enseignant de l'école. Ils peuvent donc être chargés de tous les domaines d'enseignement. Ils doivent avoir une part d'intervention consacrée aux enseignements fondamentaux.

Ils sont également associés au suivi et à l'évaluation des élèves, tant dans la mise en œuvre, l'analyse, l'exploitation faites en classe, mais également dans la communication aux familles.

Enfin, ils sont impliqués, chaque fois que faire se peut, dans les projets de la classe sans interférence possible avec les jours de leur éventuelle formation.

5. Accompagnement et formation

Les stagiaires PES ou PESA comme les contractuels alternants (CA) sont suivis par une équipe de formateurs.

→ **Pour le PES : un tuteur EMF** (maître formateur)

→ **Pour le PESA** ou le **Contractuel alternant** : **un tuteur EMF** (maître formateur) et un **référént INSPE**

L'**IEN** est chargé de la coordination du suivi pour PES, PESA et CA. Dans des contextes particuliers, notamment de difficultés éventuelles, l'IEN peut en tant que de besoin mobiliser le **conseiller pédagogique**. Les modalités de suivi et de validation sont spécifiées dans le synopsis (page suivante).

6. Le rôle du directeur d'école et / ou de l'enseignant suppléés par le PESA

Le directeur d'école ou **l'enseignant à temps partiel** suppléés par un PESA ou un CA **n'ont donc pas la charge de tutorat**. Toutefois, ils sont conduits bien évidemment à établir tous les liens utiles.

A cet effet, ils restent des **interlocuteurs de proximité** :

- ils répondent aux interrogations utiles du professeur d'école stagiaire concernant la gestion de la classe (tailage nécessaire pour la décharge) et la prise en charge des élèves ;
- ils veillent donc à lui communiquer toutes les informations et documents nécessaires à la continuité des apprentissages comme au suivi des élèves, en garantissant une répartition à la fois adaptée et cohérente des domaines à enseigner ;
- ils assurent un contact régulier avec lui selon la modalité la plus appropriée (courriel ou téléphone, cahier de liaison, échange de documents et d'informations, ...) ;
- ils le mettent en relation avec les membres de la communauté éducative (enseignants au sein de l'école, personnels municipal ou éducatif exerçant dans l'école, parents d'élèves de la classe prise en charge, ...) ;
- ils l'associent aux réunions des divers conseils ou aux contacts avec les familles – en privilégiant l'organisation de celles-ci lors des journées de présence du PE stagiaire dans l'école (lundi, mardi et / ou mercredi matin).

A Limoges, le 7 juillet 2025

Marie Paule LAPAQUETTE

Coordination académique du dispositif des Professeurs d'école stagiaires.

PARTIE 2 : RECOMMANDATIONS GENERALES EN GUISE DE MEMO

1) Obligation réglementaire de service :

- respect du temps de service** : Voir quotité d'heures d'enseignement + temps dévolu au titre de l'ORS comme mentionné au parag. 3
- ponctualité et présence** :
 - présence sur site dans le respect des horaires de l'école (10 minutes avant l'heure officielle des cours le matin et l'après-midi)
 - signaler toute absence et en préciser le motif à l'IEN de circonscription **et** au directeur du site INSPE où le fonctionnaire stagiaire effectue sa scolarité,
- respect du règlement intérieur et de la confidentialité** des informations recueillies dans l'exercice professionnel.

2) Conduite de classe :

Les fonctionnaires stagiaires ont vocation à conduire **toutes les activités** relevant des programmes et inscrites à l'emploi du temps de la classe, cela vaut bien évidemment pour l'EPS (toutes les APSA y compris natation –**Cf. ci-dessous / points spécifiques**).

Il convient de s'assurer qu'ils ont bien été informés des conditions d'exercice et de conduite de ces activités >>> **se référer notamment aux programmes en vigueur** (Programmes pour l'école maternelle, le cycle 2 et le CM1 en français et mathématiques, de même que programme EVAR s'appliquant à la rentrée 2025, programmes inchangés pour la classe de CM2).

Nota bene : IL IMPORTE DONC QUE LES TUTEURS EMF QUI ACCOMPAGNENT LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES PUISSENT SOLLICITER SI BESOIN LES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES, PARTICULIEREMENT CEUX AYANT EN CHARGE LA MISSION EPS POUR QUE CES DERNIERS PUISSENT LEUR APPORTER AIDES, CONSEILS ET RECOMMANDATIONS EN CE DOMAINE.

3) Points spécifiques valables pour l'année de stage :

-Situation de grève liée à un préavis déposé par organisation syndicale représentative

1-le fonctionnaire stagiaire relevant du statut des fonctionnaires d'Etat a **droit de grève**, lequel s'exerce comme celui d'un titulaire : il faut, qu'à la suite de l'échec d'une négociation préalable, un préavis soit déposé par une organisation syndicale représentative. Les agents peuvent dès lors faire grève sur les jours couverts par le préavis syndical. Ils doivent déposer une intention de grève dans les 48 heures précédant l'action.

2- le fonctionnaire stagiaire en responsabilité de classe dans une école où d'autres enseignants sont grévistes alors que lui-même ne l'est pas, est en mesure d'assurer son service d'enseignement.

-Décloisonnements et échanges de services :

En complément de ce qui est indiqué pour l'aide personnalisée et afin de ne pas multiplier les difficultés pour le fonctionnaire stagiaire, il conviendra de distinguer ces deux types d'organisation :

1-les **décloisonnements** qui concernent des groupements d'élèves au sein d'un même cycle dans le cadre d'ateliers de différenciation ou d'activités alternées: **le stagiaire peut y participer et prendre en charge le groupe d'élèves en s'inscrivant dans la démarche et la logique du dispositif**;

2-les **échanges de service** qui concernent les maîtres (échange de classe selon des compétences professionnelles pour la conduite d'une activité) : **il convient d'en dispenser le stagiaire** qui n'a pas à prendre en charge d'autres classes pour la conduite de telle ou telle matière ou domaine d'activité durant son année de stage ou de contrat.

-Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

-il est **préférable que l'APC puisse être conduite par le professeur d'école stagiaire avec les élèves de sa propre classe**, dans le respect du protocole défini (communication préalable aux familles, accord parental requis, outils de gestion et préparation de l'APC à tenir à jour, ...).

-la prise en charge d'élèves d'autre(s) classe(s) sera à considérer en fonction du contexte et **plutôt à éviter** pour ne pas mettre le professeur d'école stagiaire en difficulté.

-Enseignement de la natation :

L'apprentissage de la natation est un des fondamentaux de l'EPS. En suspendre le déroulement pourrait pénaliser les élèves car bien souvent il ne pourrait y avoir de report compte tenu des contraintes liées notamment à l'attribution de créneaux piscine. De plus, des parents pourraient faire valoir un droit opposable. En conséquence de quoi, il serait préférable dans l'ordre que :

1-le fonctionnaire stagiaire conduise l'activité sous contrôle et avec l'aide du conseiller pédagogique EPS de circonscription,

2-le fonctionnaire stagiaire procède à cet enseignement au sein d'un décloisonnement, donc avec la participation d'autre(s)

enseignant(s) de l'école, mais après avoir pris contact avec le conseiller pédagogique EPS et recueilli l'avis du directeur d'école (stage filé) ou de l'enseignant titulaire (stage massé),

3-le fonctionnaire stagiaire n'arrête en aucun cas l'activité programmée.

-Classes de découvertes et séjours d'environnement :

Ces **sorties scolaires avec nuitée(s)** s'inscrivant dans une durée de plusieurs jours, elles relèvent d'une décision et d'un engagement de l'enseignant titulaire qui en a conçu le projet et prend **seul** en charge la mise en œuvre.

En conséquence de quoi, il conviendra de distinguer les situations :

-Le PES à temps plein peut s'inscrire - **après avis de l'IEN** - dans la conception et la conduite de ces sorties sans interférer avec les temps de formation ou de validation (*notamment en période 5 où la visite de l'IEN conserve un caractère prioritaire*)

-le **PESA ou le CA ne pourra pas y participer es qualité**. Il ne pourra être accordé aucune dérogation par souci d'équité entre tous les stagiaires alternants et par souci de continuité du service des classes comme de la formation en INSPE.

Le stagiaire PESA ou le CA pourra en conséquence participer qu'aux sorties de scolaires organisées sur une seule journée de service et dans le cadre de son exercice en pleine responsabilité, sans dépassement sur d'autres journées qui occasionneraient son absence de l'autre classe ou de la formation INSPE.

RÉFÉRENTIEL METIER

REPÈRES DE PROGRESSIVITÉ DANS L'EXERCICE DE LA CLASSE

L'exercice du métier prend en compte et respecte les textes en vigueur, les programmes de l'École Primaire et les compétences du socle commun de connaissances et de compétences (textes en vigueur disponibles sur Éduscol).

Ce document est conçu comme un outil à destination des PE stagiaires et contractuels alternants, des tuteurs (EMF ou INSPE), des formateurs du 1^{er} degré et des IEN dans le cadre de l'entrée dans le métier de Professeur d'école, particulièrement pour l'année de stage avant la titularisation. Les principales composantes du métier relevant de l'exercice en classe sont rubriquées en lien avec les observables qui figurent sur les bulletins de suivi et sont déclinées selon une progressivité par période scolaire. Cela constitue de fait un **référentiel des attendus** qui doivent se construire, se structurer puis se stabiliser durablement avant la fin de l'année scolaire. Ce référentiel ne se substitue pas à la liste des compétences que les **professeurs d'école** doivent maîtriser (Cf. BOEN du 25 juillet 2013) mais vient le compléter.

NB : Il ne s'agit pas de paliers à atteindre par période scolaire, mais de repères à développer au fur et à mesure de l'année scolaire, avec la possibilité de les anticiper ou de les adapter en fonction du parcours de chacun. Tous ces éléments seront bien évidemment complétés ou enrichis par les orientations et autres préconisations institutionnelles susceptibles d'être annoncées en cours d'année scolaire.

Composantes dans l'exercice de classe	Descriptif
<u>Organisation générale</u>	Cela renvoie essentiellement à l' aménagement de la classe (prise en compte de l'espace-classe, des lieux satellites, de la mise en valeur de ces espaces au service des apprentissages) ainsi qu'à l' organisation du temps (emploi du temps, déroulement des apprentissages, alternance et rythme des activités, équilibre et / ou articulation entre les différents temps de l'élève, ...). NB : Pour ceux qui enseignent en maternelle et ont à travailler avec un(e) ATSEM, prévoir la place et le rôle de l'ATSEM dans la classe et les consignes à partager avec lui/elle
<u>Conception des apprentissages</u> - Programmation / séquences - séances - Maîtrise des savoirs disciplinaires	Cela concerne les outils du maître attestant d'une réflexion pédagogique en lien et en respect des programmes, la déclinaison opérationnelle qui en est faite avec le souci de garantir, d'une part, la prise en compte des différents champs disciplinaires, d'autre part, la progression des apprentissages des élèves. NB : Si nécessaire, mettre à jour ses connaissances pour enseigner de manière exacte.
<u>Conduite de classe</u>	Cela relève de la dimension pédagogique : mise en œuvre des séances, modalités de groupement, choix et pertinence des activités, diversité des interventions, différenciation des parcours ou des aides, rôle et actions du maître, ...
<u>Outils et supports pour les élèves</u>	Cela concerne : → les outils individuels (cahiers, classeurs, dossiers, ...) et collectifs (affichages, panneaux, supports numériques, ...) prévus pour les élèves >>> pertinence, efficacité, diversité (notamment des affichages didactiques, méthodologies, culturels, ...), gestion évolutive et correction ; → les supports individuels (manuels, livres, fichiers, ...) ou collectifs (TNI, cartes, documents, ..) >>> choix, cohérence, gestion et présentation.
<u>Evaluation et suivi des élèves</u>	Cela renvoie : - aux évaluations de classe , à leur analyse et leur exploitation pour développer des aides différenciées ou personnalisées, ce qui suppose des outils du maître récapitulant ces données ; - aux modalités d'enregistrement (LSU) et de partage de ces informations pour la régulation des enseignements (conseils de cycle, équipes éducatives, concertations, ...).
<u>Travail en équipe de maîtres</u>	Cela consiste à : - assurer un tuilage régulier et une liaison opératoire avec le titulaire de classe (travail en binôme pour une responsabilité de classe partagée) ; - coopérer et se concerter avec des enseignants de l'école (équipe de maîtres ou équipe de cycles) ; - collaborer avec des personnels éducatifs intervenant dans l'école <u>sur le temps scolaire</u> (ATSEM, intervenants ponctuels ou réguliers) ou <u>hors temps scolaire</u> (éducateurs, animateurs, personnels municipaux, ...).
<u>Relation avec les familles</u> Information et communication avec les familles	Cela suppose : - la gestion des outils de communication écrite « école / famille » >>> cahier de liaison, fiches informatives diverses, bulletins périodiques d'évaluation et LSU, panneau d'affichage école, ... (→ <i>sous la forme de support physique et/ou numérique</i>) - la communication organisée dans un cadre professionnel : réunion de parents, rencontres individualisées, participation au conseil d'école, ...

Composantes dans l'exercice de classe	Période 1		Période 2
	En amont de la rentrée	En cours de période	
<u>Organisation générale</u> <i>NB : Prendre connaissance du projet d'école et des infrastructures sportives, culturelles et muséales, notamment celles implantées dans l'environnement de l'école.</i>	Aménager la classe en fonction de l'âge des élèves, du nombre de niveaux avec un espace central (orienté vers tableau ou TBI), des espaces satellites éventuels, des zones de circulation suffisantes. Elaborer un emploi du temps conforme au cycle et au(x) niveau(x) de classe en respect des programmes.	Affiner ou consolider l'aménagement. Ajuster ou préciser l'emploi du temps.	Modifier si besoin l'aménagement (<i>par exemple modification ou insertion de nouvelles dispositions, changement de place pour les élèves, ...</i>), épurer ou renouveler les affichages. Ajuster si besoin l'emploi du temps (rééquilibrage des durées / répartition des activités dans la journée, ...).
<u>Conception des apprentissages</u> - Programmation / séquences - séances - Maîtrise des savoirs disciplinaires - Intégration du numérique <i>NB : Privilégier l'élaboration de séquence(s) pour des notions ou des thématiques importantes / y développer les séances-clefs (séances d'apprentissage) en guise de préparation.</i>	Elaborer les programmations au moins en Français et en Mathématiques pour la période en cours. Amorcer les programmations des autres disciplines. Concevoir le cahier-journal qui sera renseigné régulièrement (<i>planification journalière ou hebdomadaire à définir.</i>)	Renseigner le cahier-journal. Finaliser l'ensemble des programmations de la période 1. Amorcer les programmations des autres périodes (période 2 puis autres) en privilégiant Français et Mathématiques, puis les autres disciplines selon les projets conduits.	Optimiser le cahier journal par des observations portant sur le déroulé des journées / par des informations sur les réussites ou difficultés des élèves. Prévoir au moins 1 préparation de séance détaillée par jour, à insérer dans séquence , au moins 1 en Français ou en Mathématiques ET 1 projet pour la période dans une autre discipline. Finaliser les programmations de la période (si besoin) et anticiper les programmations des périodes à venir.
<u>Conduite de classe</u> <i>NB : Offrir un modèle linguistique correct aux élèves / utiliser un langage clair et adapté</i>	Identifier les élèves, les modalités de fonctionnement, notamment pour les séances et selon les disciplines.	Définir les modalités d'accueil ou de transition dans la vie de classe (<i>règles de vie</i>) Structurer le déroulement d'une séance dans la gestion matérielle et temporelle, voire spatiale, dans l'implication de tous les élèves. Prévoir des interventions alternées en cas de plusieurs niveaux ou groupes.	Consolider les usages et les attitudes de la vie de classe (au sein des différentes activités/en fonction des contextes). Renforcer l'adéquation entre préparation de classe et mise en œuvre : vigilance sur objectifs/consignes, matériel pédagogique à disposition, lancement et relance des activités, traces écrites. Instaurer en cours de séances des temps de différenciation utiles et appropriés.
<u>Outils et supports pour les élèves</u> <i>NB : S'assurer que les supports élaborés par l'enseignant et présentés aux élèves sont cohérents, soignés et normés.</i>	Prévoir et préparer les outils et fournitures. Définir – en lien avec le binôme - les règles et les exigences quant à la tenue des supports (calligraphie, outil scripteur, présentation, ...)	S'assurer de la <u>bonne utilisation</u> et de la pertinence des outils > ajuster si besoin . <u>Garantir des temps de correction</u> collectifs et individuels. Vérifier et corriger les écrits.	Favoriser des exercices d'entraînement et de consolidation. Rationaliser les traces écrites (restreindre photocopies) Rester vigilant sur les temps de correction.
<u>Evaluation et suivi des élèves</u> <i>NB : Communiquer régulièrement aux familles les travaux des élèves et les informer des résultats aux évaluations.</i>	Se renseigner sur les modalités d'évaluation retenues dans l'école et pour le cycle d'exercice.	Mettre en place les évaluations diagnostiques locales ou nationales. Prévoir les évaluations de période 1.	Prendre en compte les résultats de la période précédente pour réguler l'enseignement ou personnaliser les aides. Prévoir évaluations période 2 / renseigner bulletin ou LSU.
<u>Travail en équipe de maîtres</u> <i>NB : La concertation avec le binôme doit être régulière pour garantir cohérence et continuité des enseignements.</i>	Rencontrer le maître titulaire de la classe partagée, les maîtres du cycle et le directeur d'école.	Réguler les pratiques avec le titulaire, notamment pour la gestion des élèves. Harmoniser la méthodologie, les procédures développées avec les élèves.	Réguler les pratiques avec le titulaire et faire un point sur : - les progrès individuels des élèves, - l'avancée des apprentissages au regard des programmes et des programmations. Envisager ou élaborer un projet partagé.
<u>Relation avec les familles</u> Information et communication avec les familles	Prévoir la réunion de rentrée avec les familles selon l'organisation dans l'école. Identifier les outils de communication.	Conduire, <u>avec le titulaire</u> , la réunion de rentrée.	Participer au premier conseil d'école. Recevoir - si besoin - des familles, sur demande de celles-ci ou à l'initiative de l'enseignant(e).

Composantes dans l'exercice de classe	Période 3	Période 4
<u>Organisation générale</u>	Renouveler les affichages : remiser les productions plus anciennes / valoriser de nouvelles productions ou introduire de nouveaux référentiels. Modifier si besoin l'emploi du temps en fonction d'impératifs ou de projets.	Compléter ou enrichir les affichages liés aux apprentissages fondamentaux, favoriser une articulation avec les outils individuels. Conforter l'emploi du temps (dans les durées et dans la répartition des séances et / ou des disciplines).
<u>Conception des apprentissages</u> - Programmation / séquences - séances - Maîtrise des savoirs disciplinaires - Intégration du numérique	Avoir élaboré les programmations en amont de la période en Français, en Mathématiques et progressivement dans les autres disciplines Rédiger un cahier-journal précis et opératoire (substitutif de préparations de séances le cas échéant). Prévoir 2 préparations de séance détaillées par jour , au moins 1 en Français ou en Mathématiques ET 1 dans une autre discipline.	Avoir élaboré les programmations en amont de la période en Français, en Mathématiques et dans les autres disciplines donnant lieu à des apprentissages. Rédiger un cahier-journal précis et opératoire (substitutif de préparations de séances le cas échéant). Prévoir 2 à 3 préparations de séance par jour , au moins 1 en Français 1 en Mathématiques ET 1 dans une autre discipline.
<u>Conduite de classe</u>	Réguler et conforter les usages dans la classe : habitudes de travail, règles de vie collective / Veiller à la participation de tous les élèves. Varié les dispositifs, optimiser la différenciation des activités de recherche ou d'entraînement ou de consolidation. Mettre en œuvre des séances efficaces : prendre en compte les paramètres de durée, de tâches adaptées, de traces écrites concises. Prévoir des temps de réactivation, de répétition, de restitution.	Réguler et conforter l'autonomie des élèves dans leur tâche et dans la relation aux autres / Veiller à la participation de tous les élèves. Construire des parcours différenciés au sein des séances d'apprentissage et / ou des activités régulières de réinvestissement. Mettre en œuvre des séances efficaces : faire évoluer les paramètres de durée en fonction du type d'activité et de la production individuelle attendue des élèves. Systématiser les temps de réactivation, de répétition, de restitution.
<u>Outils et supports</u>	Alterner à bon escient exercices d'application ET exercices de consolidation. Diversifier les traces écrites et leur mode de gestion. <u>Garantir des temps de correction</u> collectifs rapides, mais surtout des temps individuels personnalisés. Conserver une vigilance sur la qualité des écrits.	Varié la typologie des exercices en fonction des besoins et du contexte d'apprentissage. Diversifier les traces écrites, leur mode de gestion et leur mémorisation. <u>Garantir des temps de correction</u> appropriés. Conserver une vigilance sur la qualité des écrits.
<u>Evaluation et suivi des élèves</u>	Prendre en compte les résultats de la période précédente (ou du bilan trimestriel) pour remédier utilement. Prévoir les évaluations de période 3 OU des mises à niveau dans les apprentissages.	Prendre en compte les résultats de la période précédente pour cadencer en conséquence la progression des apprentissages. Prévoir les évaluations de période 4 et engager les remédiations consécutives / renseigner bulletin ou LSU.
<u>Travail en équipe de maîtres</u>	Réguler les pratiques avec le titulaire et faire un point sur les progrès individuels des élèves, les aides personnalisées nécessaires. Réguler les enseignements en conseil de cycle au regard des programmes et des programmations. S'inscrire – <u>le cas échéant</u> - dans la mise en œuvre d'un projet partagé de classe ou de cycle.	Réguler les pratiques avec le titulaire et faire un point sur les progrès individuels des élèves, les contenus disciplinaires à privilégier. Participer au conseil de cycle / amorcer les profils individuels de scolarité qui contribueront aux décisions en début de période 5. S'inscrire – <u>le cas échéant</u> - dans la mise en œuvre d'un projet partagé de classe ou de cycle.
<u>Relation avec les familles</u> Information et communication avec les familles	Conduire, seul(e) ou avec le titulaire, la seconde réunion de rencontre avec les familles. Recevoir - <u>si besoin</u> - des familles, sur demande de celles-ci ou à l'initiative de l'enseignant(e).	Participer au second conseil d'école. Recevoir - <u>si besoin</u> - des familles, sur demande de celles-ci ou à l'initiative de l'enseignant(e).

Composantes dans l'exercice de classe	Période 5	Observations pour la prochaine année d'exercice - avec mise en place possible dès l'année de stage -
<u>Organisation générale</u>	Finaliser la mise en valeur de productions individuelles ou collectives / Retenir ou enrichir les affichages les plus appropriés. Consolider l'emploi du temps (prise en compte de l'évolution des rythmes individuels) / Le <u>modifier si besoin</u> en fonction des activités ou projets de fin d'année.	Relever et catégoriser les différentes étapes dans l'aménagement de l'espace ou dans l'organisation temporelle en distinguant : - celles qui n'étaient ni adaptées ni pertinentes et ne méritent pas d'être retenues dans une prochaine année d'exercice, - celles qui répondent à une nécessaire évolution progressive.
<u>Conception des apprentissages</u> - Programmation / séquences - séances - Maîtrise des savoirs disciplinaires - Intégration du numérique	Avoir élaboré les programmations en amont de la période dans toutes les disciplines donnant lieu à des apprentissages. Rédiger un cahier-journal précis, opératoire et attestant de la régularité des enseignements. Prévoir 2 à 3 préparations de séance par jour , au moins 1 en Français, 1 en Mathématiques ET 1 dans une autre discipline.	Faire un bilan des programmations (envisagé / réalisé).
<u>Conduite de classe</u>	Favoriser l'autonomie individuelle ou en petits groupes, consolider les dynamiques de travail / Veiller à la participation de tous les élèves. Alterner les temps collectifs ou partagés et les temps personnalisés au sein des séances d'apprentissage et / ou des activités régulières de la classe. Mettre en œuvre des séances efficaces : articuler les temps de recherche ou d'investigation avec des temps d'appropriation. Poursuivre les temps de réactivation, de répétition, de restitution.	Consolider la méthodologie pédagogique par la validation des démarches appréhendées (étapes, procédures, supports pour le maître, précautions et vigilances, ...).
<u>Outils et supports</u>	Renforcer et /ou augmenter les travaux et exercices dans un temps imparti pour développer les aptitudes d'effectuation, de production, de réalisation.. Optimiser l'élaboration, l'exploitation ou l'appropriation des traces écrites. <u>Garantir des temps de correction</u> appropriés. Conserver une vigilance sur la qualité des écrits.	Identifier les outils et supports appropriés ou pertinents en fonction de leur plus-value.
<u>Evaluation et suivi des élèves</u>	Prendre en compte les résultats de la période précédente pour finaliser la progression des apprentissages jusqu'à la fin de l'année scolaire. Prévoir les évaluations de période 5 / renseigner bulletin ou LSU // établir bilan de fin d'année et /ou bilan de cycle.	Construire des grilles d'observation et de suivi de l'élève. (à engager tout au long de l'année scolaire / dès la période 1) Développer des analyses permettant de croiser profil collectif et profils individuels.
<u>Travail en équipe de maîtres</u>	Participer au conseil de cycle / établir le bilan des parcours individuels et établir les décisions de scolarité.	Conserver les bilans des différents conseils et les documents élaborés en collectif (à engager tout au long de l'année scolaire / dès la période 1)
<u>Relation avec les familles</u> Information et communication avec les familles	Participer au troisième conseil d'école. Recevoir - <u>si besoin</u> - des familles, sur demande de celles-ci ou à l'initiative de l'enseignant(e).	Retenir le déroulé annuel et l'échéancier correspondant. Etablir un référentiel des procédures engagées. Noter les points de vigilance pour bien communiquer collectivement ou individuellement (conducteurs de réunion).

Les **Nota Bene (NB)** mentionnés en page 2 pour les différentes composantes **restent valides tout au long de l'année scolaire.**

VERSION N°1

DAASE : SYNOPSIS DU DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'ACCOMPAGNEMENT, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

A DESTINATION DES PE Stagiaires (PES = temps plein), PES Alternants (PESA = mi-temps), Contractuels alternants et des Etudiants master 1^{er} Degré (Année scolaire 2025 / 2026)

Périodes	Prérentrée	Période 1 du 01/09 au 17/10/2025	Période 2 du 03/11 au 19/12/2025	Période 3 du 05/01 au 06/02/2026	Période 4 du 23/02 au 03/04/2026	Période 5 du 20/04 au 03/07/2026
Séminaire d'accueil PES et PESA CA et SOPA CRPE 2025	Séminaire 1 ^{er} , 2 ou 5, 3 et 4 juillet Pré-rentrée 30/08/2024 Retournée 02/09/2024	30/06/2025 Matin : Présentation en distanciel du suivi + Tenue de classe >>> Doyenne IEN 1 ^{er} degré 30/06/2025 Après-midi PES Corrèze Lycée R Cassin 30/06/2025 Après-midi PES Hte-Vienne Lycée ARenoir 01/07/2025 Matin PES Creuse Lycée J Favard Accueil DASEN et SG / Regroupement avec IEN	02/07/2025 Matin : Rencontre avec Tuteurs EMF 03/07/2025 • Matin : Apports sur didactique du Français et des Mathématiques • Après-midi / Apports Ecole inclusive puis EPS • Corrèze : Site Inspe de Tulle / • Creuse : Site Inspe de Guéret • Haute-Vienne : / Ecoles Condorcet-Roussillon à Limoges 29/08/2025 Retournée enseignants – Ecole d'affectation → classe A	01/09/2025 (Retournée élèves) → dans la classe en responsabilité (PES) → en observation dans classe du lundi (PESA) + prise en charge le jeudi (ou inversement) 02/09/2025 → dans la classe en responsabilité (PES) → en observation dans classe du mardi (PESA) + prise en charge le vendredi (ou inversement)	01/09/2025 (Retournée élèves) → dans la classe responsabilité du jeudi (pour CA) → en observation dans classe du jeudi (pour SOPA M2) 02/09/2025 → début formation à l'INSPE (pour les CA) → début formation à l'INSPE (pour SOPA M2) NB : Les CA et SOPA M2 rencontrent leurs tuteurs EMF le 03/09 sur site INSPE et se rendent dans leur classe le 04/09	
TUTORAT PES Tuteur EMF 3 visites + validation IEN	Tuteurs EMF et INSPE Accompagnement	Visite Suivi 1 entre le 08/09 et le 17/10/2025 → Tuteur EMF	Visite Suivi 2 entre le 06/11 et le 19/12/2025 → Tuteur EMF	Entretien de régulation avec IEN et Tuteurs le 4 février 2026	Visite Suivi 3 entre le 01/03 et le 03/04/2026 → Tuteur EMF	Visite IEN de validation entre le 4 mai et le 10 juin 2026 Animations pédagogiques PES : 18h en circonscription PESA : 9h en accompagnement EMF Visite complémentaire possible des tuteurs ou CPC durant cette période
TUTORAT PESA Tuteur EMF + Réf. INSPE 3 visites + validation IEN Observation dans classe tuteur 25 et 26/09/2025 8 et 9/10/2026		Visite Suivi 1 entre le 08/09 et le 17/10/2025 → Tuteur EMF + Référent INSPE Accompagnement AP1 : EMF + INSPE Mercredi 17/09/2025 (après-midi)	Visite Suivi 2 entre le 06/11 et le 19/12/2025 → Tuteur EMF Accompagnement AP2 : EMF + INSPE Mercredi 26/11/2025 (après-midi)	Entretien de régulation avec IEN et Tuteurs le 4 février 2026 après-midi Accompagnement AP3 : EMF + INSPE Mercredi 21/01/2026 (après-midi)	Visite Suivi 3 entre le 01/03 et le 03/04/2026 → Tuteur EMF + Référent INSPE	
TUTORAT CA_M2 Tuteur EMF + Réf. INSPE 5 visites		Visite Suivi 1 ½ jour → Tuteur EMF	Suivi en relais par circonscription (si besoin) + suivi par Référent INSPE	Visite Suivi 2 ½ jour → Tuteur EMF	Suivi en relais par circonscription (si besoin) + suivi par Référent INSPE	Visite Suivi 3 ½ jour → Tuteur EMF
TUTORAT SOPA Tuteur MAT + Réf. INSPE (Cf. protocole INSPE)		Les visites EMF auprès des Contractuels alternants ou le suivi du MAT (Maitre d'accueil temporaire) pour les SOPA_M2 s'établissent en lien avec le référent INSPE Les contractuels alternants sont intégrés à hauteur de 6h dans les animations pédagogiques de circonscription				
Accompagnement renforcé Régulation IEN	Des visites formatives complémentaires sont possibles en cours de chaque période, dans la (les) classe(s) en responsabilité, sur décision de l'IEN de tutelle Réunions de régulation IEN + Tuteurs (EMF/MAT et INSPE) se tiendront dans chaque département (Cf. infra) + Entretiens PES et PESA avec IEN et tuteurs le mercredi 04/02/2026 (journée) sur site INSPE Réunion régulation 1 Visio 16/10/2025 (18h00) → Bilan de suivi de début d'année Doyen IEN 1D + IEN chargés de formation + Directrice adjointe INSPE + Responsables de site + Représentants tuteurs – 2 par département (DEA ou EMF, formateurs INSPE) Réunion régulation 2 en visio → Bilan de suivi préparatoire à l'entretien PESA → Corrèze : Mardi 03/02/2026 (18h00) → Creuse : Lundi 02/02/2026 (18h00) → Haute Vienne : Jeudi 29/01/2026 (18h00)					
M2 Contractuels	Stage massé 1 en responsabilité du 10/10 au 14/10/2025 (tuilage 07/10/2025)	Stage massé 2 en responsabilité du 05/12 au 9/12/2025	Stage Massé 3 en responsabilité du 16/01 au 20/01	Stage massé 4 en responsabilité Du 13/03 au 17/03/2026	Stage filé en responsabilité le jeudi du jeudi 04/09/2025 au jeudi 02/07/2026	
M2 SOPA	Stage massé 1 en observation (MAT)	Stage massé 2 en observation (MAT)	Stage massé 3 en observation (MAT)	Stage massé 4 en observation (MAT)	Stage d'observation le jeudi	
M1 SOPA		PA1 (3 semaines) du 17/11 au 5/12/2025		PA2 (3 semaines) du 2/03 au 20/03/2026	2 pratiques accompagnées EMF/MAT	

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

- L'affectation des stagiaires concerne en Corrèze, Creuse et Haute Vienne soit un poste à temps plein pour les PES, soit un poste à ½ temps pour les PESA le lundi et le mardi, soit sur 1 seule classe correspondant à 2 jours hebdomadaires consécutifs + 18 mercredis (en fonction des horaires de service), soit sur 2 classes correspondant à 1 jour pour Classe A et 1 jour pour Classe B + 18 mercredis (à répartir entre les 2 classes en fonction des horaires de service).
- Les visites conduites par les tuteurs sont déterminées dans le respect du calendrier précité ; aux visites minimums peuvent être adjointes après validation de l'IEN des visites complémentaires en Périodes 2, 3 ou 4 en tant que de besoin, sur proposition du tuteur, soit à la demande du stagiaire → la période 3 sera particulièrement mobilisée pour l'accompagnement renforcé.

Calendrier des mercredis travaillés en classe	Calendrier des mercredis en formation INSPE
10 septembre / 24 septembre / 8 octobre / 5 novembre / 19 novembre / 3 décembre / 17 décembre / 14 janvier / 28 janvier / 25 février / 11 mars / 25 mars / 22 avril / 06 mai / 20 mai / 3 juin / 17 juin / 1 ^{er} juillet	3 septembre / 17 septembre / 1 octobre / 15 octobre / 12 novembre / 26 novembre / 10 décembre / 7 janvier / 21 janvier / 4 février (date de régulation) / 4 mars / 18 mars / 1 ^{er} avril / 29 avril / 13 mai / 27 mai / 10 juin / 24 juin

* les 3 dates mentionnées correspondent aux ½ journées d'accompagnement qui se tiendront sur sites INSPE les mercredis après-midi des 17 septembre, 26 novembre et 21 janvier au titre des 9h d'animations pédagogiques spécifiques aux PESA.

** la date du 4 février correspond aux entretiens de régulation IEN/Tuteurs/PESA en après-midi sur sites INSPE.

Jury CAPE 2026

- Retour des dossiers de validation à la DEC (rapport tuteur EMF/MAT + Avis IEN avec rapport de visite) : **vendredi 12 juin 2026**
- Commission d'étude des dossiers : **Mercredi 17 juin 2026** // Entretiens éventuels et délibération : **Jedi 2 juillet 2026 (+ vendredi 3 juillet 2026 si besoin)**

Principes des visites de tuteurs

Visites protocolaires stagiaires	Nombre et répartition des visites	Parcours renforcé sur décision IEN	
PES → Tuteur EMF	3 visites en classe, en P1, P2 et P4 avec bulletin de visite	• visite(s) complémentaire(s) dès la P2 avec bulletin de visite	3 visites + X visites complémentaires
PESA → Tuteur EMF + Ref. INSPE	3 visites en classe, en P1, P2 et P4 avec bulletin de visite (Classe A puis Classe B si service en 2 x 1/4 temps) dont 1 conjointe avec référent INSPE en période 1 ou en période 2	• visite(s) complémentaire(s) dès la P2 avec bulletin de visite	
Visites protocolaires contractuels	Nombre et répartition des visites	Parcours renforcé sur décision IEN et ou de l'INSPE	
	3 visites en classe, en P1, P3, P5 avec bulletin de visite + visites disjointes en P2 et P4 par le référent INSPE	• visite(s) complémentaire(s) par CPC avec bulletin de visite	

Visites complémentaires	Visites déterminées en équipe de suivi par IEN pour PES et PESA	Visites déterminées par IEN ou INSPE pour Contractuels alternants à la demande du tuteur EMF
-------------------------	---	--

L'accompagnement des enseignants stagiaires du 1^{er} degré et des contractuels alternants

Il distingue les deux approches suivantes :

- **L'accompagnement régulier** : il est assuré par les tuteurs qui restent en lien avec les stagiaires sous la forme la plus appropriée : échanges, rencontres (notamment au titre des temps d'observation et des 3 journées d'accompagnement PESA (AP1, AP2 et AP3), contacts prévus ou occasionnels, en présentiel ou à distance, ...
- **L'accompagnement renforcé** : il est mis en place en cas de difficultés éprouvées par le stagiaire et constatées par ses tuteurs dès la période 2 et jusqu'au début de période 4 (période 3 à privilégier)
En cas de difficultés repérées l'IEN doit être saisi dans les plus brefs délais car **il est le seul habilité à prendre une décision**, après consultation des tuteurs et du responsable l'INSPE, visant à mettre en place les modalités les plus appropriées comme indiqué ci-après.

TABLEAU DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Degré de difficultés	Modalités envisagées en complément de celles précisées pour le suivi	Pilotage IEN
NIVEAU 1 Difficultés ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat de travail précisant des attendus dans la préparation de classe, dans les modalités de mise en œuvre (outils, supports, relation aux élèves, dans le suivi des élèves : travaux et productions envisagés, correction, différenciation,...) • Stage d'observation dans la classe du titulaire (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE) • Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA : articulation avec les cours de didactique 	→ Information du stagiaire par l'IEN
NIVEAU 2 Difficultés prononcées ou récurrentes	<ul style="list-style-type: none"> • Visite complémentaire du tuteur EMF ou du référent INSPE (selon disponibilité) <u>dans la classe précédemment visitée (avec bulletin)</u> • Stage d'observation dans une classe identique (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE / classe à identifier dans la circonscription d'affectation) • Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA : autoscopie, analyse réflexive des pratiques 	→ Rencontre du stagiaire avec l'IEN après prise de contact avec le responsable de site INSPE
NIVEAU 3 Difficultés sévères ou persistantes	<ul style="list-style-type: none"> • Visite complémentaire du tuteur EMF ou INSPE <u>dans la classe précédemment visitée ou dans l'autre classe (avec bulletin)</u> • Visite supplémentaire du CPC (conseiller pédagogique) ré-intégrée(s) au protocole <u>dans l'une ou l'autre classe (sans bulletin)</u> • Stage d'observation dans la classe du tuteur EMF/MAT ou d'un autre EMF (1 à 2 jours à déterminer en lien avec INSPE) • Exploitation à l'INSPE pour PESA ou pour CA : autoscopie, analyse réflexive des pratiques, suivi individualisé dans le cadre de la formation INSPE 	→ Rencontre du stagiaire avec l'IEN <u>et avec le responsable de site INSPE</u>
<p>Le changement d'affectation doit rester très circonstancié et exceptionnel : il relève de la nécessité à assurer une nouvelle posture pour l'enseignant stagiaire et ne peut être opéré qu'en début d'année scolaire, au mieux très rapidement avant les congés de Toussaint, très exceptionnellement avant les congés de Noël, pour laisser un temps suffisant de responsabilité dans la classe au sein de laquelle le stagiaire sera éventuellement visité pour sa titularisation.</p>		



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Notes personnelles



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*